



Bâtonnat Paris 2024 : 40 propositions disruptives pour un bâtonnat de rupture par Frédéric CHHUM et Christine MARAN

Actualité législative publié le 21/05/2023, vu 1382 fois, Auteur : [CHHUM AVOCATS Paris Nantes Lille](#)

Frédéric CHHUM et Christine MARAN sont candidats au Bâtonnat et vice Bâtonnat de Paris 2024 (élections des 27 et 29 juin 2023)

Mes Chères Consœurs, Mes Chers Confrères,

Nous sommes candidats au Bâtonnat et vice-Bâtonnat.

Nous proposons des engagements forts pour :

- 1) les **13 600 avocates collaboratrices et avocats collaborateurs** parce qu'ils sont **l'avenir de la profession** ;
- 2) un **bâtonnat économe et solidaire et non un bâtonnat d'apparat** ;
- 3) un **plan d'urgence pour rétablir, sans délai, l'impartialité dans l'institution ordinale et la transparence ordinale** ;
- 4) le **développement des cabinets** ;
- 5) la défense des **avocats perquisitionnés** ;
- 6) les **avocats seniors en fin de carrière et avocats honoraires**.

Nous sommes une **candidature de rupture avec les précédents Bâtonnats**.

Les confrères n'ont plus confiance dans **l'institution ordinale, accaparée par des ordinaux issus majoritairement d'un syndicat financé par l'ordre**.

Cette **consanguinité des élites ordinales** est incompatible avec un **ordre impartial**.

A cet égard, à Paris, **24 000 consœurs et confrères ne voteront pas** aux élections du Bâtonnat 2024, non pas parce qu'ils ont oubliés les élections mais par défiance pour notre institution.

Frédéric CHHUM a été un élu MAC (Manifeste des avocats collaborateurs) au conseil de l'ordre de Paris (mandat de 2019 à 2021). Il n'a jamais cessé de militer pour la transparence et l'impartialité de l'ordre. Il veut continuer son engagement.

Christine MARAN est la benjamine des candidates au vice-Bâtonnat.

Elle s'investira sur les problématiques des avocates et avocats collaborateurs, la parentalité des avocats et pour le développement entrepreneurial des cabinets.

Pour notre campagne au Bâtonnat 2024, **nous n'avons, ni directeurs de campagne, ni d'agence de communication.**

Si nous sommes élus, nous n'aurons pas à « renvoyer l'ascenseur » à des confrères ou agences de communication, qui seraient payés, in fine, par vos cotisations.

Ces pratiques sont illégales et nous les condamnons fermement !

Pour une égalité réelle des candidats, l'ordre des avocats **doit financer les campagnes électorales au Bâtonnat** et **les dépenses de campagne** doivent être **plafonnées**.

1) Des engagements pour les 13 600 avocates collaboratrices et des avocats collaborateurs

L'ordre des avocats doit être innovant.

Il y a 13 633 avocats collaborateurs dont **8 780 femmes (66%) et 4 883 hommes (33%)** (données mai 2023) qui représentent **40% du Barreau de Paris**.

1.1) A compter du **1er mars 2024**, les avocates et **avocats collaborateurs et élèves avocats** bénéficieront de **22 jours de télétravail** (soit 2 jours par mois), via une modification de l'article 14 du RIBP.

Ceci permettra une meilleur **Qualité de Vie au Travail** des avocats collaborateurs, une **meilleure productivité** pour les cabinets et participera à la **sobriété énergétique**.

1.2) Un **plan d'urgence** contre les **violences sexistes et sexuelles et le harcèlement et pour l'égalité de rémunération femmes / hommes** au sein des cabinets sera mis en œuvre, à compter du **1er janvier 2024**.

Le Bâtonnier, la vice-Bâtonnière et les 42 MCO se rendront, une fois par mois, chacun dans un cabinet différent, pour sensibiliser les confrères aux Violences Sexistes et Sexuelles, au harcèlement moral et à l'égalité Femmes / Hommes.

L'ordre créera, au **1er janvier 2024**, un **compte Instagram Comhadis** pour faciliter les saisines.

1.3) L'ordre **favorisera la parentalité**. Il **négociera** avec un prestataire une **garde d'enfants d'urgence pour les avocates et les avocats**, proche du **Tribunal Judiciaire** et de la **Cour d'appel de Paris**.

1.4) Le minimal ordinal passera à **4 100 euros** (actuellement 3 300 euros), sauf **demande motivée du cabinet**, qui sera appréciée par le **rapporteur**.

1.5) L'ordre organisera un référendum, mi-2024, sur la mise en place d'une assurance perte de collaboration généralisée et payée par l'ordre.

1.6) Les indemnités de stage des élèves avocats de l'EFB seront augmentées pour leur permettre de vivre dignement.

1.7) Le contrat de collaboration libéral devra prévoir, à compter du 1^{er} mars 2024, une prime annuelle si le cabinet est profitable (modification du RIBP).

1.8) L'ordre favorisera la diversité des avocats et notamment l'intégration des consœurs et confrères issues de milieux défavorisés et /ou de minorités ethniques ou sexuelles LGBT.

2) Un bâtonnat économe et solidaire et non un bâtonnat d'apparat

L'ordre montrera l'exemple par le haut.

C'est notre quoi qu'il en coûte !

2.1) Le Bâtonnier renoncera, au 1^{er} janvier 2024, à sa voiture avec chauffeur, qui est un exemple symptomatique de la déconnexion des élites ordinaires.

Après une étude de faisabilité, un nouveau véhicule adapté aux transports de consœurs et confrères handicapés ou malades sera mis à la disposition de ces derniers.

2.2) Au 1^{er} janvier 2024, nous arrêterons le gaspillage des dépenses de communication de l'ordre.

A titre d'exemple, nous internaliserons le bulletin du bâtonnier ce qui économisera 250.000 euros par an et nous supprimerons le Paris Legal Makers au Palais Brogniart qui sera redéployé à la Maison des avocats, ce qui économisera 700 000 euros (cf. budget ordre 2021).

2.3) Le budget du secours de l'ordre, qui est actuellement de 100 000 euros sera augmenté.

3) Un plan d'urgence, dès le 1^{er} janvier 2024, pour un ordre impartial et la transparence ordinale

Encore une fois, l'ordre montrera l'exemple par le haut et il doit s'ouvrir aux 34 000 avocats du Barreau.

3,8 millions d'euros d'honoraires sont versés à 53 avocats missionnés (source ordre de Paris)

2023).

3.1) Tous les postes de direction d'avocats missionnés seront ouverts aux 34 000 consœurs et confrères **et non plus réservés à une poignée d'ordinaux.**

Cela concerne les emplois de secrétaire général, directeur de la déontologie, directeur de règlement des litiges professionnels, Directeur du Service de l'Exercice, etc.

La **Data room** annuelle qui dure 15 jours en juin de chaque année pour consulter les comptes de l'ordre des avocats sera **ouverte à tous les avocats du Barreau** (et non plus réservée aux membres du conseil de l'ordre), sur rendez-vous.

3.2) Pour permettre **l'égalité des candidats**, l'ordre des avocats de Paris **remboursera les dépenses de campagne au Bâtonnat** à partir du 1^{er} janvier 2025.

Les dépenses de campagne des élections au Bâtonnat seront plafonnées à 10 000 euros (montant proposé et à débattre en conseil de l'ordre) par binôme (candidat bâtonnier et vice bâtonnier) et devront être certifiées par un expert-comptable.

3.3) Les procès-verbaux des réunions du conseil de l'ordre (seule la partie poursuite disciplinaire ne sera pas consultable) et **les rapports du conseil de l'ordre** seront **consultables** sur le site de l'ordre des avocats à partir du 1^{er} janvier 2024.

3.4) L'ordre devra **soumettre à appel d'offres** (en matière de communication, affaires publiques, etc.) toute dépense au-delà de 30 000 euros.

3.5) Chaque année, le bâtonnier, le vice bâtonnier et les 42 MCO devront faire **une déclaration d'intérêts** qui sera publiée sur le site de l'ordre.

3.6) Le bâtonnier recevra les consœurs et confrères **sur rdv un vendredi par mois.**

4) Le développement des cabinets

4.1) L'ordre négociera auprès de **BNPP** des **prêts** (personnels ou professionnels) à **taux préférentiel pour les avocates et avocats.**

4.2) L'ordre organisera **un appel d'offres pour offrir aux consœurs et confrères la plus performante plateforme de données juridiques** (ex. : Doctrine, Lexbase, etc.).

4.3) A compter du 1^{er} mars 2024, un rendez-vous, **trimestriel gratuit**, sera organisé à la Maison des avocats (Porte de Clichy) au cours duquel les confrères pourront échanger pour développer des synergies, s'associer, recruter un collaborateur, créer une legaltech, etc.

4.4) L'ordre doit obtenir, par du lobbying, une réforme immédiate du décret Magendie. Ce décret a créé une souffrance au travail inutile pour les avocats et n'a pas amélioré la procédure d'appel.

5.) La défense des avocats perquisitionnés

Une perquisition chez un avocat est toujours un acte intrusif et très souvent un traumatisme pour ce dernier.

Le Bâtonnier continuera son travail acharné de défense du secret professionnel et des droits de la défense.

Nous vous invitons à lire nos articles sur le sujet :

. Perquisition en cabinet ou au domicile de l'avocat : guide de survie

<https://www.village-justice.com/articles/perquisitions-cabinet-avocats-guide-survie-usage-des-consoeurs-confreres,45830.html>

. Une perquisition en cabinets d'avocats en 2023 Gazette du Palais du 25 avril 2023

<https://www.gazette-du-palais.fr/article/GPL448r4/>

6) Les avocats seniors en fin de carrière et avocats honoraires

6.1) Pour faciliter la cession de clientèle avant le départ à la retraite d'un avocat, l'ordre organisera, chaque semestre, une bourse d'échange et de vente de cabinets.

6.2) Un binôme d'avocats honoraires sera élu au conseil de l'ordre sans voix délibérative (délai : novembre 2024).

Voilà quelques-unes de nos 40 propositions consultables sur notre site de campagne

<https://www.chhum-maran-batonnat2024.paris/>

Nous ferons ces réformes avec vous !

N'oubliez pas que l'ordre est à vous !

Les 27 et 29 juin 2023, votez et faites voter pour **Frédéric CHHUM et Christine MARAN !**

Qualifiez-nous pour le 2^{ème} tour !

Cela serait une révolution de Palais !

Vos biens dévoués,

Frédéric CHHUM / Christine MARAN